


 Cette formation est proposée par l'ADEME

Comprendre la thermique du bâtiment pour améliorer la performance énergétique en entreprise

Comprendre les fondamentaux de la thermique appliquée aux bâtiments des entreprises et comment en améliorer l'efficacité énergétique

 95% des stagiaires satisfaits par cette formation

Rénovation

 Acteur de la formation continue, Entreprise, État - Établissement public

 4h

 Gratuit

E-learning

Code module : NRJBAT04E

Mis à jour le : 09/06/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Entreprises, Entreprise du secteur public, bureaux d'études, réseau SARE-PTP, Chambres consulaires

Les prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation

Objectifs

Les objectifs de la formation

A la fin de la formation, les participants sauront/seront capables de :

- **Comprendre** les principes de base de la thermique et leur impact sur les bâtiments
- **Améliorer** l'efficacité thermique et énergétique des bâtiments du secteur tertiaire
- **Connaître** les exigences légales et réglementaires liées à la thermique et à l'efficacité énergétique des bâtiments

Programme

Le programme détaillé

Cet e-learning est constitué de 8 séquences :

- Séquence 1 : Notion de bioclimatisme
- Séquence 2 : Le confort thermique
- Séquence 3 : Les transferts thermiques et éléments de l'enveloppe
- Séquence 4 : L'étanchéité à l'air et la ventilation
- Séquence 5 : Le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la chaleur renouvelable
- Séquence 6 : Les consommations d'énergie dans le bâtiment
- Séquence 7 : Le cadre réglementaire
- Séquence 8 : Le bâtiment performant

Durée

4h

Les modalités pédagogiques

Formation proposée en e-learning à suivre en autonomie

Les modalités d'évaluation

Enquête de satisfaction de la formation

L'équipe pédagogique

Responsable pédagogique : Anne-Claire CHIRON - ADEME, Chargée de formation

Responsable technique : Etienne MARX – Service Bâtiment

Concepteurs : Axelle MARIE de QURIEUX, Olivier FERRY et Rémy COGNET de l'ASDER

Tarif

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME